



Distr. générale  
7 mars 2022

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Cinquième session  
Segment de haut niveau  
Nairobi (hybride), 22 et 23 février 2021  
et 28 février–2 mars 2022**

**Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement à sa cinquième session**

**Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs  
de développement durable**

1. Nous, Ministres de l'environnement du monde entier, nous sommes réunis à Nairobi avec les représentants d'organisations internationales, des grands groupes et d'autres parties prenantes, à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dans le but de renforcer d'urgence les mesures en faveur de la nature afin de réaliser les objectifs de développement durable.
2. Nous réaffirmons tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et notre engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement contribuant à la mise en œuvre effective de la dimension environnementale du développement durable de manière intégrée.
3. Nous sommes prêts à faire tout notre possible pour mettre un terme à la pollution plastique dans le monde et nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée pour l'environnement tendant à constituer un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.
4. Nous sommes profondément préoccupés par les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les vies et la santé humaines, les économies et les sociétés, qui menacent encore davantage notre capacité de réaliser le développement durable, et nous sommes conscients que si nous maintenons les modèles actuels d'interaction avec la nature et n'adoptons pas une approche « Une seule santé » et d'autres approches globales pertinentes pour aller de l'avant, nous courons des risques accrus de pandémies futures et d'autres menaces sanitaires.

5. Nous reconnaissons qu'un environnement propre, sain et durable est important pour la jouissance des droits humains et pour le développement durable dans toutes ses dimensions et que le bien-être de l'humanité dépend de la nature et, partant, de notre capacité d'utiliser, de restaurer et de protéger durablement les services écosystémiques qu'elle fournit aux fins de l'éradication de la pauvreté, de la résilience, de notre santé, de nos économies et, en dernière analyse, de notre existence.

6. Nous prenons note avec une profonde inquiétude des conclusions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, selon lesquelles la nature est soumise à de fortes pressions dues aux activités humaines et nous soulignons qu'il est urgent de mettre un terme au déclin mondial de la biodiversité et à la fragmentation des habitats, qui sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité et dont les principaux facteurs directs et indirects sont les changements intervenus dans l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les modes de consommation et de production non durables, les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes et la pollution des océans, de l'eau douce, de l'air et des sols.

7. Nous sommes profondément préoccupés par l'impact de la dégradation des terres, de la désertification et des sécheresses, en particulier dans les pays les plus vulnérables, et reconnaissons que les pratiques qui restaurent les terres et les sols et visent à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres sont à même d'induire des changements socioéconomiques positifs, de protéger les écosystèmes, de faciliter l'adaptation aux changements climatiques et d'agir comme un accélérateur pour atteindre plusieurs objectifs de développement durable, et nous reconnaissons le travail accompli à cet égard par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et nous attendons avec intérêt la tenue de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui doit se tenir à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mai 2022.

8. Nous constatons également avec une vive inquiétude que l'objectif de garantir, d'ici à 2020, une gestion rationnelle des produits chimiques, convenu dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, n'a pas été atteint. La mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets reste une menace pour l'environnement et notre santé et est encore aggravée par la pandémie de COVID-19 à cause de l'utilisation généralisée de plastiques à usage unique et de produits chimiques désinfectants, ainsi que par des problèmes économiques.

9. Nous reconnaissons la nécessité de procéder à des changements transformateurs et systémiques et de mener des politiques qui s'attaquent simultanément à plusieurs problèmes environnementaux, économiques et sociétaux, en réorientant les flux financiers pour servir la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'approches holistiques innovantes qui valorisent véritablement la nature.

10. Nous nous appuyerons sur la force de l'innovation, de la science et de la connaissance, du renforcement des capacités et de l'investissement dans les technologies vertes et durables, qui montrent que des solutions existent ou qu'il est possible d'en développer qui soient profitables à tous les pays, et nous réaffirmons l'importance de partenariats au titre de la coopération internationale pour le développement Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires dédiés, et notre ferme attachement au multilatéralisme et à la solidarité internationale.

11. Nous nous félicitons des résultats de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment de l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat, dans lequel sont soulignés la nécessité de réduire d'urgence les émissions provenant des combustibles fossiles et d'autres sources d'émissions de gaz à effet de serre, et le rôle essentiel de la protection, de la conservation et de la restauration de la nature et des écosystèmes dans la fourniture d'avantages pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, tout en assurant des garanties sociales et environnementales. Dans le Pacte de Glasgow pour le climat, les pays développés Parties ont été priés instamment d'apporter un appui accru, notamment sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités, aux pays en développement Parties tant aux fins de l'atténuation que de l'adaptation, dans la droite ligne de leurs obligations au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et les autres Parties ont été encouragées à fournir ou à continuer de fournir ce type d'appui à titre volontaire. Est également reconnue dans le Pacte l'importance d'un financement adéquat et prévisible de l'adaptation, y compris du rôle utile que joue le Fonds pour l'adaptation dans l'apport d'un appui à l'adaptation. Nous sommes déterminés à assurer le succès de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en Égypte en novembre 2022, qui aura pour effet de renforcer l'action mondiale de lutte contre les changements climatiques.

12. Nous nous félicitons de la tenue de la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Kunming (Chine) en 2021 sur le thème proposé par le pays d'accueil, « Civilisation écologique : construire un avenir partagé pour toute la vie sur Terre ». Nous appelons à l'adoption, lors de la deuxième partie de la quinzième Conférence des Parties, d'un cadre mondial de la biodiversité ambitieux et transformateur pour l'après-2020, qui comprendrait notamment un ensemble d'objectifs et de cibles clairs et solides soutenus par un financement accru et des mécanismes renforcés de communication de l'information et d'examen, en tant qu'instrument clef pour atteindre les objectifs de développement durable et concrétiser la vision 2050 de la Convention sur la diversité biologique consistant à vivre en harmonie avec la nature.

13. Nous saluons et soutenons la prochaine session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi (Kenya) les 3 et 4 mars 2022 sur le thème « Renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », afin de commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. C'est une occasion historique de se pencher sur la contribution passée, présente et future du Programme en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement, qui définit le programme environnemental mondial, favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et fait autorité en matière de défense de l'environnement mondial.

14. Nous nous engageons à promouvoir une reprise inclusive et durable, une transition verte et juste, dans le but de revitaliser nos économies et nos moyens de subsistance et de mettre fin à la pauvreté ; en intégrant les préoccupations relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et à la pollution dans l'ensemble des politiques et des outils ; en utilisant les voies de l'économie verte qui mettent l'accent sur la gestion écosystémique et fondée sur les connaissances ; en utilisant des approches tenant compte des questions de genre et en s'attaquant aux inégalités ; et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone, tout en s'adaptant aux changements climatiques et à leurs effets, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris.

15. Nous réaffirmons notre attachement à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et nous nous engageons à travailler dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement, ainsi qu'entre gouvernements, pour mettre un terme à la perte, à la dégradation et à la fragmentation des écosystèmes, en nous concentrant sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité ; l'utilisation durable des terres, de la mer et de l'eau, la gestion efficace et la désignation active d'aires et de parcs protégés, la sauvegarde des habitats, des types de nature et des écosystèmes particulièrement vulnérables, la promotion de la connectivité écologique et la lutte contre la déforestation, le commerce illégal du bois et le trafic d'espèces sauvages, l'exploitation minière illégale et préjudiciable à l'environnement, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que les infractions, les conflits et les autres activités non durables qui ont de graves répercussions sur l'environnement.

16. Nous nous engageons à promouvoir la conservation et l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles et à faire progresser les modes de consommation et de production durables, notamment par des politiques privilégiant l'efficacité des ressources et l'économie circulaire, et en appliquant des méthodes appropriées d'évaluation de la valeur de la nature et de calcul des risques liés à la nature dans l'élaboration des politiques.

17. Nous favoriserons et renforcerons les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature, notamment en réduisant la déforestation et la dégradation des forêts et en protégeant, conservant activement, gérant de manière durable et restaurant les terres, les sols et les écosystèmes dégradés qui nous fournissent de la nourriture, de l'eau et de l'énergie, sont des habitats pour la biodiversité et assurent le stockage et la séquestration du carbone, qui ce faisant génèrent de multiples avantages dans les domaines économique, social et environnemental et soutiennent les efforts que nous déployons pour atteindre les objectifs de développement durable.

18. Nous reconnaissons l'importance des meilleures données scientifiques disponibles pour une action et une élaboration de politiques efficaces en ce qui concerne les changements climatiques, la biodiversité et la pollution, et nous soulignons qu'il est urgent de renforcer les ambitions et les actions en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement au cours de cette décennie critique.

19. Nous favoriserons une planification globale de l'utilisation des terres et de l'eau, assortie d'une application nationale rigoureuse, en tant qu'outil important pour le développement durable, et nous encouragerons la coopération internationale afin de contribuer à la création d'un environnement commercial propice stimulant les investissements dans la production et les chaînes de valeur durables.

20. Nous nous engageons à sauvegarder la vie sous-marine et à rétablir un océan propre, sain, résilient et productif, capable de fournir de la nourriture, des moyens de subsistance durables et de stocker du carbone, ce en redoublant d'efforts pour protéger, conserver et gérer durablement nos océans, mers, lacs, cours d'eau et écosystèmes côtiers tout en agissant pour prévenir la pollution, y compris l'eutrophisation et la pollution plastique, et pour prévenir l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement et l'acidification des océans en maintenant nos efforts en accord avec l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous attendons avec intérêt l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, qui doit se tenir en 2022 à Lisbonne et la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui doit se tenir en 2023 à New York.
21. Nous poursuivrons nos efforts assidus tendant à agir pour protéger la nature et la santé humaine contre les effets néfastes des produits chimiques et des déchets et nous soutiendrons un cadre ambitieux pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 lors de la cinquième réunion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, reconnaissant que la pollution est l'un des principaux facteurs des changements climatiques et de la perte de biodiversité, ce qui nous oblige à prévenir la pollution qui toxifie la terre, l'air, l'océan et l'eau douce.
22. Nous nous engageons à rechercher et à rejoindre des partenariats nouveaux et innovants dans tous les secteurs, et à mobiliser toutes les parties prenantes concernées, en travaillant avec les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, et avec les secteurs des affaires, de la finance, de l'éducation et des sciences, afin de développer des actions en faveur de la nature et d'inverser la tendance persistante négative à long terme pour l'environnement. Nous nous félicitons donc de la tenue de la première Assemblée des jeunes pour l'environnement à Nairobi, en février 2022.
23. Nous nous félicitons des connaissances acquises grâce aux récentes évaluations scientifiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, du Groupe international d'experts sur les ressources et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, connaissances sur lesquelles nous nous appuyons, et nous encourageons une collaboration accrue entre les groupes scientifiques. Nous saluons également la contribution qu'apportent les peuples autochtones grâce à leur expertise et leurs connaissances.
24. Nous nous engageons à coopérer dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement, en partenariat avec d'autres gouvernements et avec les acteurs locaux et le secteur privé afin de passer à des systèmes alimentaires durables, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris, en nous inspirant des textes issus du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu à New York en 2021, en vue d'assurer une sécurité alimentaire et une résilience accrues et de favoriser l'innovation tout en réduisant les émissions, la perte de biodiversité et l'utilisation d'eau douce.
25. Nous accueillons avec satisfaction la prorogation par l'Assemblée générale du mandat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (One Planet Network), jusqu'en 2030.
26. Nous appelons à mettre en œuvre de manière décisive, adéquate et cohérente des actions et des engagements énoncés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session, ainsi que dans les textes issus de ses précédentes sessions qui traitent de la triple crise de notre environnement commun - les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Nous reconnaissons le rôle qui est le nôtre, en tant que ministres de l'environnement, dans le suivi de ces engagements au sein de nos gouvernements respectifs, en contribuant à une action coordonnée entre les secteurs et les niveaux de gouvernement et en favorisant une mise en œuvre efficace.
27. Nous reconnaissons que la mise en œuvre effective de ces actions nécessite des cadres juridiques et politiques facilitateurs et cohérents à tous les niveaux, une bonne gouvernance et l'application de la loi. Nous réaffirmons notre ferme volonté politique de relever le défi du financement et reconnaissons qu'il faut disposer de moyens de mise en œuvre efficaces et rapidement mobilisés auprès de toutes les sources de financement, y compris les sources nationales, internationales, privées et novatrices, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et des accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement.

28. En dernier lieu, nous saluons et soutenons la prochaine réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : Une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », qui doit se tenir à Stockholm les 2 et 3 juin 2022, qui vise à accélérer la transformation à opérer pour réaliser un avenir durable, et nous demandons à la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en sa qualité de Secrétaire générale de la réunion internationale Stockholm+50, de transmettre la présente déclaration en tant que contribution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement à cette réunion.

---